



ÉTABLISSEMENTS
Sainte-Marie
ARDÈCHE - DRÔME



ACCORD DE COOPÉRATION

Vu les recommandations de bonnes pratiques publiées par la Haute Autorité de Santé dans le guide intitulé « *Coordination entre le médecin généraliste et les différents acteurs de soins dans la prise en charge des patients adultes souffrant de troubles mentaux – états des lieux, repères et outils pour une amélioration* », publié en 2018

Vu la Feuille de route régionale Santé mentale en Auvergne-Rhône-Alpes 2025-2028, objectif n°7 « Renforcer l'articulation entre les acteurs de la santé mentale »

Vu l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) conclu entre la CPTS Centre Ardèche, la CPAM et l'ARS, le 3 novembre 2025

Vu le Projet territorial de santé mentale (PTSM) de l'Ardèche en préparation pour la période 2026-2031, priorité nationale n°3 « Accès des personnes ayant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés »

IL A ÉTÉ CONVENU DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE COOPÉRATION

Entre

L'ASSOCIATION HOSPITALIÈRE SAINTE-MARIE, association loi 1901 à but non lucratif, Centre Hospitalier SAINTE-MARIE situé 19 cours du Temple BP 241 07002 PRIVAS Cedex N° SIRET 775 633 308 00058, adresse mail direction.pri@ahsm.fr représentée par son directeur de territoire, Monsieur Nicolas CHOUTET

Et

L'ASSOCIATION COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE CENTRE ARDECHE, association loi 1901 à but non lucratif, située 85 avenue Jean Breton, 07000 Privas, N° SIRET 933 913 501 000 13, coordination@cptscentreardecche.fr représentée par son président, Monsieur Thierry RENEVIER

1. ACCÈS AUX SOINS ET PARCOURS PATIENT

11. Télé expertise proposée aux médecins généralistes

L'ouverture d'une consultation de médecin psychiatre pour répondre aux demandes d'avis des médecins de premier recours est envisagée via MonSisra. La proposition est faite par le Docteur BIENNASSIS-VILLAMEJEANNE et présentée en commission médicale des Établissements Sainte-Marie.

Une information / formation sera mise en place pour les professionnels de santé libéraux souhaitant avoir accès à ce type de consultation (sous forme de flyer ou de protocole).

Handwritten signature in blue ink.

12. Accès au médecin traitant pour les personnes suivies en psychiatrie

La CPTS Centre Ardèche a comme mission de recenser les personnes sans médecin traitant. Les informations recueillies via un formulaire permettront à la CPTS Centre Ardèche d'effectuer une recherche auprès des médecins généralistes du territoire, afin d'identifier, lorsque cela est possible, des solutions d'accès à un médecin traitant. Il est important à savoir que ce dispositif ne constitue pas une liste d'attente et qu'il n'y a pas de garantie qu'une solution puisse être trouvée pour tous les demandeurs. La priorité sera donnée aux personnes de + 70 ans, ayant une affection longue durée ou relevant de la CSS.

Le document annexé à l'accord sera diffusé aux professionnels de l'Établissement Sainte-Marie Ardèche Drôme pour leur permettre d'adresser les patients sans médecins traitants.

13. Accès aux soins dentaires pour les personnes suivies en psychiatrie

Un créneau mensuel de consultations dentaires réservé aux personnes orientées par les Établissements Sainte-Marie Ardèche Drôme est ouvert par les dentistes du Corail, au 85, avenue Jean Breton à Privas. Ce créneau sera mis en place pour une période de test jusqu'au 31 décembre 2026 et pourra être reconduite si l'opération est concluante.

Afin d'organiser au mieux ces rendez-vous, il est demandé au service des Établissements Sainte-Marie Ardèche Drôme de contacter le secrétariat du cabinet dentaire par mail quelques jours avant le rendez-vous afin d'indiquer les coordonnées du patient ; si besoin le patient viendra accompagner d'un membre du personnel des Établissements Sainte Marie.

Un courrier précisant les dates, horaires et modalités de prise de RV sera transmis dans les semaines à venir à l'Établissement Sainte Marie.

14. Accès aux soins non programmés

La CPTS ayant pour objectif d'améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville, elle envisage de définir les modalités de collaboration pour organiser la réponse aux demandes de soins en provenance du SAS Psy en Drôme-Ardèche qui sera prochainement mis en place (FIOP 2025). Le SAS Psy est co-porté par quatre centres hospitaliers pour la régulation des appels du 15 pour motif psychiatrique. En parallèle, une réflexion est conduite par les Établissements Sainte-Marie Ardèche Drôme pour améliorer la réponse aval.

Une rencontre sera organisée entre CPTS Centre Ardèche, l'Établissement Sainte Marie et l'infirmier du SAS psy pour préciser les adressages et fluidifier les coopérations.

2. GESTION DES CRISES SANITAIRES

La CPTS doit formaliser d'ici fin 2026 son Plan Opérateur Ville permettant d'être opérationnel en cas de Situation Sanitaire exceptionnelle (SSE). Une fois ce plan établi, la CPTS et les Établissements Sainte-Marie Ardèche Drôme pourront se coordonner afin d'affiner l'articulation des actions en cas de crise sanitaire grave.

3. CONSTRUCTION D'UN PARCOURS CHOISI PAR UN GROUPE DE TRAVAIL

Les coordinatrices de la CPTS et du PTSM projettent de réunir un groupe de travail santé mentale/médecine de ville pour construire un parcours en santé mentale entre professionnels et faciliter

les trajectoires des patients. Le thème du parcours sera choisi par le groupe. Plusieurs pistes ont déjà été identifiées :

- Soins non programmés, Service d'accès aux soins SAS et SAS Psy
- Prises en charge et accompagnements en addictologie (CJC, CSAPA, HDJ...)
- Maison des adolescents pour le mal-être adolescent et le soutien à la parentalité
- Gériatrie et gériopsychiatrie
- Psychologues conventionnés Mon Soutien Psy
- Renouvellement des ordonnances des personnes suivies en psychiatrie pour anticiper les ruptures de prise en charge médicamenteuse

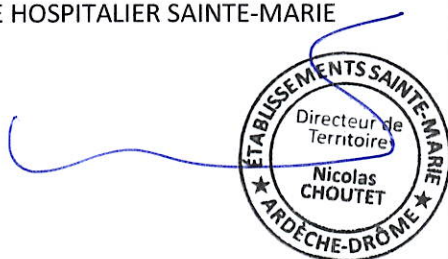
4. MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU ET D'UNE SALLE DE RÉUNION

Les Établissement Sainte-Marie mettront à disposition à titre gracieux un bureau de travail à l'usage de la CPTS à raison d'un jour ou deux par semaine, ainsi que la salle de réunion Jacques Bolon pour réunir le groupe de travail et accueillir des événements de la CPTS.

CES ACTIONS SERONT MISES EN ŒUVRE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT DURANT L'ANNEE 2026.

PRIVAS, LE 22 MAI 2026

CHOUTET Nicolas
DIRECTEUR DE TERRITOIRE
CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE



RENEVIER Thierry
Président CPTS CENTRE ARDÈCHE

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN TRAITANT ?



Dans le cadre de son action pour améliorer **l'accès aux soins**, la **CPTS Centre Ardèche** recense les demandes de personnes sans médecin traitant résidant sur **notre territoire**.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?



- ➡ Remplissez le **formulaire en ligne** à l'adresse suivante :
<https://tinyurl.com/myhopsante>
- ➡ **OU** rendez-vous sur notre site internet
cptscentreardeche.fr Rubrique "**Usagers**" puis
"Vous cherchez un médecin traitant"



À QUOI SERT CE RECENSEMENT ?

Les informations recueillies via le formulaire permettront à la CPTS Centre Ardèche d'effectuer une **recherche auprès des médecins généralistes** du territoire, afin d'identifier, lorsque cela est possible, des **solutions d'accès à un médecin traitant**.



Important à savoir :

- Ce dispositif ne constitue pas une liste d'attente
- Il n'y a pas de garantie qu'une solution puisse être trouvée pour tous les demandeurs

Communes concernées :

- | | | |
|----------------|---------------------------|----------------------------------|
| • Ajoux | • Gourdon | • Saint-Julien-en-Saint-Alban |
| • Alissas | • Lyas | • Saint-Lager-Bressac |
| • Berzème | • Pourchères | • Saint-Laurent-sous-Coiron |
| • Chomérac | • Privas | • Saint-Michel-de-Boulogne |
| • Coux | • Rochessaube | • Saint-Priest |
| • Creysseilles | • Saint-Bauzile | • Saint-Symphorien-sous-Chomérac |
| • Darbres | • Saint-Gineys-en-Coiron | • Saint-Vincent-de-Barrès |
| • Flaviac | • Saint-Jean-le-Centenier | • Saint-Vincent-de-Durfort |
| • Freysenet | • Saint-Joseph-des-Bancs | • Saint-Étienne-de-Boulogne |
| | | • Veyras |